

PROCÈS-VERBAL DU DEUXIÈME CONSEIL D'ÉCOLE

9 mars 2023

Étaient présents : Mme Lefrançois, Mme Prodhomme, Mme Letoue (parents d'élèves titulaires), Mme Jacob, M Peltot (parents d'élèves suppléants) ; M Hermand, Mme Leroux, Mme Giguel, (maire et conseillers municipaux) ; Mme Roussel, Mme Pigny et Mme Brecq (enseignantes).

Étaient excusées : Mme Fruitier, Mme Morel, Mme Vallot (représentantes titulaires), Mme Mauconduit, Mme Garcia (représentantes suppléantes), Mme Debruyne, Mme Pruvot (enseignantes), Mme Lequitte (IEN).

Prise de parole de M le Maire:

M Hermand a tenu à exprimer publiquement ses excuses envers Mme Brecq et Mme Lequitte concernant le fait d'avoir saisi l'inspection au sujet des repas de cantine facturés et de l'accueil des élèves à l'école, quand des enseignantes absentes sont non remplacées. Une mauvaise information peut avoir de graves conséquences tant pour l'équipe enseignante que pour les agents dont la parole peut être remise en doute.

En cas d'absence, les élèves sont accueillis à l'école et répartis dans les autres classes. Il n'y a donc pas d'incidence sur la consommation et le paiement des repas pour les familles.

Si des parents font le choix de garder leurs enfants, alors que le repas de cantine a été commandé, cela relève de leur décision. S'ils veulent garder leur enfant et ne pas être facturés pour rien, ils peuvent conduire leur enfant à la cantine. M. Le maire précise que la commune ne fait aucun bénéfice sur les repas de la cantine. Au contraire, c'est un service qui coûte de l'argent à la collectivité et qui est payé par les impôts des sarcophagiens. Par ailleurs, il précise que ce service n'est pas obligatoire pour une école.

VIE SCOLAIRE

➤EFFECTIFS ET PRÉVISION 2023-2024

Actuellement, 106 élèves sont scolarisés. En novembre, nous avons eu le retour d'un de nos élèves. En janvier, nous avons scolarisé deux enfants, qui sont ensuite repartis.

Pour l'année prochaine, 97 élèves seraient scolarisés :

8 inscriptions PS prévues, 9 MS, 12 GS, 15 CP, 10 CE1, 13 CE2, 15 CM1 et 15 CM2

➤INSCRIPTIONS SCOLAIRES

La campagne d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024 a débuté en mairie. Les familles sont ensuite invitées à prendre contact avec l'école pour obtenir un second rendez-vous et finaliser l'inscription du lundi 27 mars au vendredi 14 avril 2023.

Concernant les inscriptions au collège de Forges, les informations nous parviendront d'ici le mois de juin. Les familles concernées ont été destinataires en février d'un mail invitant les élèves qui le souhaitent à candidater pour les classes à horaires aménagés en musique (CHAM).

➤ **BILAN INTERMEDIAIRE DES PROJETS**

- Projet « l'Art et la manière » : Les élèves de CM2 sont conviés à participer à un concert le vendredi 17 mars. Ils chanteront avec des élèves de CM venant d'autres écoles et les élèves du collège des classes CHAM. Ceci a pour but de leur présenter le dispositif CHAM.

- Projet piscine : Les deux classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont bénéficié d'une dizaine de séances avant la fermeture de l'espace Hugues Dubosc. Quatre élèves de CE2 et 10 CM ont obtenu le test du savoir-nager.

A l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'informations concernant l'organisation de ce projet pour l'année scolaire prochaine.

- Projet liaison CM2-6^{ème} : Les élèves de la classe de Mme Pigny travailleront prochainement avec une classe de sixième du collège autour de l'anglais et de la mythologie.

- Projet « école et cinéma » : Il reste un film à visionner courant fin mars-mi-avril.

- Projet « Permis piéton » : Les classes de CE1-CE2-CM1 se sont inscrites à ce projet, qui a pour but d'éduquer les élèves aux règles de déplacement en milieu urbain et à la citoyenneté sur la route. Trois temps sont définis en lien avec la gendarmerie de Forges les eaux :

- 1-Intervention des gendarmes en classe pour présenter la séquence, les attentes
- 2-Travail en classe avec l'enseignante
- 3-Passage de l'évaluation et remise du permis

Seuls les CE2 pourront bénéficier de cette intervention.

- Projet « Tous en route » : Conjointement au projet précédent, toute l'école a été inscrite à un autre projet d'éducation à la sécurité routière. Cette manifestation aura lieu le jeudi 4 mai. Au cours de la journée, les élèves aborderont la thématique autour de quatre ateliers, dont un de mise en pratique sur un circuit.

-Projet d'« éducation à la santé » : Les classes de la PS au CE1-CE2 travailleront aussi sur la thématique de l'hygiène en collaboration avec l'infirmière du collège accompagnée d'une de ses collègues travaillant pour l'association ASALEE. En complément du travail réalisé dans les domaines du vivant, nous aborderons la question de l'hygiène corporelle et dentaire, la question du sommeil.

-Projet fresque : Dans le cadre du programme « Notre école, faisons-là ensemble », un dossier de demande de financement au niveau de l'éducation nationale a été déposé. Il est en cours d'analyse. Dans le même cadre, une autre demande de financement d'une ludothèque a été déposée. Pour le moment, nous n'avons pas de nouvelles.

REGLEMENT INTERIEUR

Une modification du règlement intérieur est présentée (seul le dernier point n'ouvre pas matière à vote car il s'agit d'une demande institutionnelle) et concerne quatre points :

- la fréquentation des élèves fiévreux
- la question des retards et Vigipirate
- les objets de valeur
- le programme pHAre

Est rajouté :

-Ponctualité : Les retards nuisent à la scolarité de l'élève et perturbent les cours. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'accès à l'école ne sera pas autorisé hors des moments d'ouverture du portail soit aux heures d'accueil et aux heures de récréation.

Des sorties ou des retours d'élèves pris en charge pour des raisons médicales ou paramédicales seront acceptés et définis au préalable avec la directrice.

☞ *Vote à l'unanimité*

-Hygiène : En cas de température, les enfants devront être gardés à la maison. Chaque enfant doit se présenter à l'école en parfait état de santé et de propreté. Une bonne hygiène corporelle est indispensable à la santé de l'enfant.

☞ *Vote à l'unanimité*

-Vie scolaire : Il est interdit d'apporter des objets de valeur (portable).

Un adulte évaluera l'état des blessures. En cas de nécessité, les parents pourront être contactés par l'école. Si la blessure concerne la tête, l'école contactera le 15 et les parents.

☞ *Vote à l'unanimité*

-Présentation du programme pHARe et de son protocole : Il s'agit d'un programme, qui a été développé pour former les professionnels, le personnel éducatif, les partenaires. Les écoles sont engagés à le mettre en place sur les deux ans. Il a pour but de prévenir et de lutter contre le harcèlement entre élèves. En ce sens, les écoles doivent organiser des temps d'apprentissages en lien avec l'éducation civique et morale autour des différentes questions inhérentes au risque de harcèlement et/ou de cyberharcèlement.

Un protocole de traitement des situations de harcèlement a été formalisé.

Présentation de ce protocole qui sera annexé au règlement intérieur.

Un mot pour informer les familles sera mis dans les cahiers.

SECURITE, INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS

➤ ALERTE INCENDIE ET PPMS

Notre deuxième exercice incendie aura lieu le mardi 14 mars 2023 (exercice déplacé pour absence d'enseignants). Cet exercice sera déclenché sans que les classes et les enseignantes n'aient été prévenues de l'heure.

➤ EQUIPEMENT

Un changement du vidéoprojecteur de la classe de CM1-CM2 est en cours.

Une fenêtre sur le bâtiment principal a été remplacée.

La mairie informe qu'il y a toujours des problèmes au niveau des sanitaires des garçons. Certains se trouvent desceller.

COOPERATIVE SCOLAIRE ET ACTIONS

Le montant de la coopérative scolaire de Serqueux au 31/01/2023 s'élève à 4 751.20 euros.

Il reste à déduire certaines opérations, ce qui fera un montant de 4 842,20 euros.

Les principales dépenses concernent :

- les entrées du projet « école et cinéma » 170 euros
- les dépenses éducatives : inscription au module de compréhension TACIT pour trois classes
- l'achat de deux vélos pour les maternelles avec la subvention annuelle de la mairie

Les principaux revenus sont :

-Ventes des pots gourmands 625 euros

Les prochaines actions :

- Animation Oika le samedi 25 mars de 14h30 à 17h30 proposée aux familles et basée sur la découverte de jeu de société avec la possibilité à terme de passer commande.
- Photos de classe le 22/05/23
- Vente de kits « étiquettes » pour les affaires scolaires

QUESTIONS DIVERSES

↳ Qu'en est-il de la réparation du portillon ?

Le portillon est à nouveau en service depuis une semaine.

↳ Face aux mécontentements de nombreux parents au sujet des repas de cantine facturés mais non consommés (notamment lors de l'absence d'une enseignante), quelle solution peut être envisagée ?

La réponse fut apportée en ouverture du conseil. Les élèves sont accueillis en cas d'absence d'une enseignante non remplacée.

Les repas ont été augmentés de 21 centimes, car le prestataire a lui-même augmenté ses tarifs. De même, seront facturés 15 euros en cas de retard de paiement.

↳ Est-ce les repas de cantine peuvent être récupérés par les familles ?

Il n'est pas possible de récupérer les repas pour des risques d'intoxication alimentaire. En sortant le repas, la chaîne du froid se trouve rompue.

↳ Est-il possible de faire sortir les élèves du CE1 au CM2 par le grand portail ?

Cela serait une possibilité qui permettrait d'effectuer une sortie plus rapide. Cependant, il n'est pas exclu que les élèves les plus jeunes se fauillent par cette sortie, ce qui entraînerait un manque de sécurité. Ce n'est pas la première fois que ce sujet est abordé. Nous demandons et rappelons aux parents des plus jeunes élèves la nécessité de se déplacer jusqu'au portillon pour récupérer l'enfant, puis de s'écarter pour laisser les plus grands sortir en ayant une vue dégagée.

La séance est levée à 19h30.

Procès-verbal rédigé par Mme Brecq, directrice, Mme Pigny, enseignante et secrétaire.